



Paris, le 1^{er} juillet 2014

La CRE publie son rapport d'activité 2013

Le rapport d'activité de l'année 2013 de la Commission de régulation de l'énergie met en évidence les défis énergétiques que l'Europe doit affronter et leurs conséquences en termes de compétitivité, de sécurité d'approvisionnement et d'impact sur l'environnement. Il analyse les effets conjugués de la crise économique, des retombées de la catastrophe de Fukushima et de l'exploitation du gaz de schiste aux États Unis sur les marchés européen et français.

Dans ce contexte, il souligne le travail des régulateurs européens de l'énergie pour améliorer les ressources des systèmes électriques et gaziers et contribuer à l'achèvement du marché intérieur.

Par ailleurs, le rapport de la CRE note que l'ouverture à la concurrence reste limitée. Avec l'évolution technologique des réseaux d'électricité et de gaz et la mise en œuvre des compteurs communicants, les offres commerciales vont se diversifier. Le régulateur recommande que l'information du consommateur à ce sujet, encore insuffisante, progresse.

Installée le 24 mars 2000, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) est une autorité administrative indépendante. Elle concourt, au bénéfice des consommateurs finals, au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel. Elle veille à l'absence de toute discrimination, subvention croisée ou entrave à la concurrence.

Contacts presse :

Anne MONTEIL : 01.44.50.41.77 – anne.monteil@cre.fr

Cécile CASADEI – 01.44.50.89.16 – cecile.casadei@cre.fr